

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Room 100, 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
Tractor with Rototiller					
Solicitation No N° de l'invitation			Date		
5P404-150453/A		2015-0	9-17		
Client Reference No N° de ré 5P404-150453	férence du client				
GETS Reference No N° de ré PW-\$WPG-006-9590	férence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	/ME		
WPG-5-38147 (006)					
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2015-10-28			Central Daylight Saving Time CDT		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress Gauthier, Danielle	ser toutes questions à:		tuyer ld - ld de l'acheteur		
Telephone No N° de télépho	ne		lo N° de FAX		
(204) 983-4247 ()		(204) 9	83-7796		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service PARKS CANADA					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)			
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



Solicitation No. - N° de l'invitation

5P404-150453/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P404-150453

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg006

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	Besoin	2
1.2	COMPTE RENDU	
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	Procédures d'évaluation	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2	Besoin	
6.3	Clauses et conditions uniformisées	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	Attestations	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	Clauses du Guide des CCUA	12
	E A	
BESO	IN	13
ANNEX	E « B »	17
BASE	DE PAIEMENT	17

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

ld de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

ld de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Observation de toutes les exigences obligatoires relatives aux spécifications, désignées à l'annexe A, Besoin.
- b) Conformité avec la base de paiement énoncée à l'annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

WPG-5-38147

% Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Danielle Gauthier

Titre: Agente d'approvisionnement par intérim

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

167, av. Lombard, pièce 100 Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Téléphone : 204-983-4247 Télécopieur : 204-983-7796

Courriel: danielle.gauthier@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : à déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représ	entant de l'entrepreneur
Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	
6.6 Paieme	nt

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de __ à déterminer ___ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement Unique

Clauses du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique.

6.7 Instructions relatives à la facturation

 The Contractor must submit invoices in accordance with the section entitled "Invoice Submission" of the general conditions. Invoices cannot be submitted until all work identified in the invoice is completed.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

2. Invoices must be distributed as follows:

a. The original and one (1) copy must be forwarded to the address shown on page 1 of the Contract for certification and payment.

Parks Canada P.O. Box 299 135 Wasagaming Drive Onanole, MB R0J 1N0 Attention: Dale Wallis

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2015-09-03), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du ___à déterminer ____.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 5P404--150453/A

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-150453

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg006 \end{array}$

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9049C	(2011-05-16)	Sécurité des véhicules
B1501C	(2006-06-16)	Appareillage électrique
B7500C	(2006-06-16)	Marchandises excédentaires
C5201C	(2008-05-12)	Frais de transport payés d'avance
G1005C	(2008-05-12)	Assurances

6.11.1 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A

BESOIN

Parcs Canada souhaite établir un contrat pour la fourniture et la livraison d'un (1) tracteur muni d'un rotoculteur. Le tracteur muni d'un rotoculteur doit être neuf et du modèle de série.

Le tracteur muni d'un rotoculteur doit être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles applicables régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et les niveaux de pollution en vigueur au Canada au moment de sa fabrication.

La liste complète des spécifications de rendement obligatoires figure dans le tableau de conformité ci-dessous.

LIVRAISON

Veuillez indiquer la date prévue de la livraison :
Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le
Le tracteur doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule quitte l'usine ou le concessionnaire.
GARANTIE
La garantie courante du fabricant, d'une durée demois (oukm), telle qu'administrée par le concessionnaire désigné ou par un agent autorisé s'applique. (à remplir par le soumissionnaire)
Veuillez indiquer les détails de la garantie.

TABLEAU DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Toutes les spécifications de rendement obligatoires sont indiquées dans le Tableau de conformité.

- Les soumissionnaires doivent montrer leur conformité en indiquant, pour chacune des spécifications de rendement comprises dans le tableau de conformité, la façon dont la spécification est satisfaite.
- 2. <u>Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que toutes les spécifications obligatoires sont respectées. Les soumissionnaires DOIVENT présenter les spécifications complètes de l'équipement proposé et/ou des documents descriptifs complets.</u>
- 3. Les spécifications complètes et/ou les documents descriptifs complets doivent être soumis avec la proposition. Si ces spécifications et/ou ces documents ne sont pas remis comme demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui indiquera un délai pour s'acquitter de cette obligation. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier WPG-5-38147 ld de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- 4. Le Canada n'évaluera pas l'information prenant la forme de références à des sites Web où une information additionnelle pourrait être trouvée, ni les guides techniques ou les brochures n'accompagnant pas la soumission.
- 5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de proposition.
- 6. Les soumissions qui ne respectent pas les spécifications de rendement obligatoires minimales seront jugées irrecevables et ne seront pas évaluées davantage dans le cadre du processus d'évaluation.

Tableau de conformité - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES :

	1			
	Il est nécessaire de remplir et de présenter le tableau des spécifications de rendement obligatoires			
	pour que la soumission soit jugée recevable et admissible à l'étape suivante du processus.			
	 a. Les soumissionnaires doivent indiquer où se trouve la spécification technique dans la soumission technique. 			
	b. Pour tout critère rempli, il faut indiquer la spécification pour laquelle ce qui est offert répond ou dépasse ce critère et inclure un renvoi précis aux documents justificatifs pertinents inclus dans la proposition. S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans le tableau, inscrivez un numéro de RIS (renvoi à de l'information supplémentaire) et fournissez les détails appropriés sur une autre page dans votre proposition.			
	disponibles sous la forme de brochures, de pour laquelle ce qui est offert répond ou dépasse apposant votre signature. Cette méthode doit être publiés ne sont pas disponibles.			
	Tous les travaux décrits aux présentes doivent satisfaire, pendant toute la durée du marché, aux exigences canadiennes et provinciales minimales en matière de certification et d'approbation qui pourraient s'appliquer selon les normes de l'industrie. Le véhicule doit être conforme à tous points de vue aux règlements de la loi sur la sécurité routière de la province du Manitoba, et aux Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada.			
Point		province du Manicoba, et aux Normes de Securi	Réponse du soumissionnaire : Indiquez en quoi chaque spécification est satisfaite; précisez où cette spécification technique se trouve dans la documentation de soumission (voir les instructions a. et b. ci-dessus)	
1.0	1 -	ROUES MOTRICES POUVANT ÊTRE DNNÉES (ROUE AVANT ASSISTÉE)	,	
2.0	MOTEUR	RDIESEL		
2.1		ME AUX TECHNOLOGIES RÉCENTES DES RS DIESEL PROPRES QUANT À LA PUISSANCE		

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur $\,$ - Buyer ID wpg006 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

2.2	CHAUFFE-BLOC	
3.0	MINIMUM 35 PRISE DE FORCE (POUR CONDUIRE UN ROTOCULTEUR D'AU MOINS 72 POUCES DE LARGEUR ET ATTELAGE À TROIS POINTS)	
4.0	TRANSMISSION HYDROSTATIQUE OU CONSTAMMENT VARIABLE	
5	PNEUS R4, BANDE DE ROULEMENT INDUSTRIELLE, AVANT ET ARRIÈRE	
5.1	PNEU DE SECOURS ET JANTE INCLUS POUR PNEUS AVANT ET ARRIÈRE	
6.0	PRISE DE FORCE ARRIÈRE 540 TR/MIN	
7.0	SYSTÈMES HYDRAULIQUES AUXILIAIRES ARRIÈRE (COMMANDE DEPUIS LA CABINE)	
8.0	PRISE DE FORCE EN POSITION INTERMÉDIAIRE	
9.0	CATÉGORIE 1 – ATTELAGE À TROIS POINTS	
9.1	CONDUCTEURS DE CABINE AVEC SYSTÈME ANTI- RENVERSEMENT	
9.2	PROJECTEURS DE TRAVAIL À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE ET FEUX AVANT	
9.3	BALISE MONTÉE SUR LA CABINE ET CONNECTÉE AU HARNAIS	
9.4	ESSUIE GLACE ET LAVE-GLACE AVANT ET ARRIÈRE	
10.0	CONTRÔLE DE L'AMBIANCE (CLIMATISATION ET CHAUFFAGE)	
10.1	CHARGEUSE FRONTALE	
10.2	GODET POLYVALENT	
10.3	PROTECTION DU CAPOT	
10.4	PUISSANCE MINIMALE DE CHARGEMENT : 1 500 LB	
10.5	SYSTÈME DE FIXATION RAPIDE (À L'EMBARQUEMENT ET AU DÉBARQUEMENT)	
11.0	HAUTEUR MINIMALE D'ÉLÉVATION : 102 POUCES	
12.0	ROTOCULTEUR D'AU MOINS 72 POUCES DE LARGEUR ET ATTELAGE À TROIS POINTS, MONTÉ, 540 TR/MIN	
13.0	EXEMPLAIRES PAPIER DES DEUX PARTIES ET MANUELS DE RÉPARATION (ANGLAIS OBLIGATOIRE). SI LES MANUELS SONT DISPONIBLES EN LIGNE SEULEMENT OU SUR UN DISQUE, LE SOUMISSIONNAIRE SÉLECTIONNÉ IMPRIMERA UNE COPIE PAPIER.	

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

WPG-5-38147

% Id de l'acheteur - Buyer ID wpg006 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Marque et numéro de modèle et année du ou des produits offerts : ________.

Le soumissionnaire certifie que le produit offert répond aux spécifications de rendement minimales ci-dessus.

Signature Date

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-5-38147

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme par unité, tel qu'indiqué ci-dessous. Les taxes applicables sont en sus, le cas échéant, et doivent être indiquées séparément sur toute facture subséquente.

Le prix doit être le prix unitaire ferme et doit comprendre tous les coûts associés à la prestation de ce service conformément à l'annexe A, notamment tous les coûts d'expédition et de déchargement, destination FAB.

Destination FAB: Parcs Canada

C. P. 299

135 Wasagaming Drive Onanole (MB) R0J 1N0 Attention : Craig Erickson

Le soumissionnaire doit fournir une liste détaillée de tous les articles qui feront partie intégrante du tracteur muni d'un rotoculteur.

Remarque : Les soumissions seront évaluées en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture de l'appel d'offres sera appliqué pour convertir les devises américaines.

Point	Description	Qté	Unité de distribu -tion	Prix unitaire Indiquer si la soumission est en dollars canadiens ou américains
1	Tracteur muni d'un rotoculteur, conformément aux spécifications de rendement obligatoires indiquées à l'Annexe A, Tableau de conformité. Prix tout compris incluant la garantie, etc.	1	Unité	\$
2	Livraison y compris tous les frais de transport et de déchargement, destination FAB au Parc national du Canada du Mont-Riding, à Wasagaming (Manitoba).	1	Unité	\$
SOUS-TOTAL			\$	
Taxes applicables (TPS)			\$	
MONTANT TOTAL			\$	